

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Progression du déploiement des Zones Blanches-Centres bourg :

2744 communes couvertes au 31 janvier 2017

La Fédération Française des télécoms et ses opérateurs de réseaux mobiles membres (Bouygues Telecom, Orange et SFR) publient l'état d'avancement du déploiement de couverture des Zones-blanches-centres-bourg, chaque mois, comme ils s'y étaient engagés.

Au 31 janvier 2017, ce sont 2744 communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs" sur les 3582 inscrites qui bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs dont 906 communes de montagne.

Selon un rythme de déploiement qui s'accélère, **838 nouvelles communes** du programme « Zones blanches - centres-bourgs » disposeront de l'internet mobile d'ici juillet 2017 dans les mêmes conditions, dont **431 communes en zone de montagne, sous réserve pour certaines de la mise à disposition de l'infrastructure par la collectivité.**

Ces chiffres témoignent une nouvelle fois des investissements des opérateurs pour améliorer la couverture mobile et proposer l'accès à des services à l'internet mobile de qualité dans les communes les plus rurales de notre territoire, en particulier dans les zones de montagne. Cet engagement fort pour l'aménagement du territoire s'appuie sur le déploiement de réseaux nationaux ambitieux des opérateurs, qui représente **un investissement annuel de 2,3 milliards d'euros.**

Plusieurs inaugurations de sites multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile ont eu lieu : en Ariège à Lercoul le 2 février et en Ardèche à Marcols-Les-Eaux le 16 février. La prochaine inauguration aura lieu en Savoie dans la commune de La Thuile le 24 février. D'autres inaugurations de sites sont prévues dans les prochaines semaines (à retrouver sur le site internet www.fftelecoms.org).

Par ailleurs, **les opérateurs se sont engagés à financer, de manière mutualisée, les équipements de sites prioritaires dans le cadre du programme dit du guichet « sites stratégiques », à raison d'un objectif de 260 sites par an.** Ce programme permettra d'apporter une couverture en voix et internet mobile dans les zones qui en sont aujourd'hui dépourvues, au-delà des centres-bourgs et donc au-delà des zones blanches telles que définies dans les programmes en cours. **Ce programme, initialement de 800 sites sur quatre ans et élargi à 1300 sites par les opérateurs en mai 2016, est mis en œuvre avec l'État et les collectivités locales à travers la plateforme France Mobile d'identification et de traitement des problèmes de couverture mobile.**

La Fédération et ses membres poursuivent leur travail de concert avec les services de l'État et les collectivités territoriales pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile. **Ce programme est l'illustration de la détermination des opérateurs à lutter contre la fracture numérique dans les territoires, dans une démarche continue de dialogue et de transparence avec les élus et les citoyens.**